

Délibérations du 07 avril 2017

OBJET : Vote des quatre taxes

Après délibération, le Conseil Municipal décide de diminuer les taux par rapport à l'année 2016.
Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 suivants :

Taxe d'habitation (TH) : 12.18 %

Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 16.54 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 25.60 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 10.83 %